COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/03/2019 Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID: 065-246500573-20190319-2019_31-DE

2 avenue Calamun 65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-31

Séance du 19 mars 2019

Référence écriture délib : PC/MS/CS L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
52
Dont 10 procurations
Votes pour : 52
Vote(s) contre : 0

Abstention(s): 0

13 mars 2019

Date de la convocation :

Présents votants (42): TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

<u>Titulaires absents non représentés (12)</u>: MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

Procurations (10):

TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre

GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis

SOLANA Michel à RICARD Louis

DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand

BRUN Didier à FINES Frédéric

BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe

FORGUE Pierre à POME Maryse MIR André à MIR Jean-Henri NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: Approbation du procèsverbal du conseil communautaire du 19.02.19

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19.02.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le



ID: 065-246500573-20190319-2019_31-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 19.02.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURÉ LOURON Château de Ségure 65240 ARREAU